

## CHARTE DE MODÉRATION

« *Le beau est l'harmonie entre les parties. Le juste est l'harmonie entre les hommes.* » Aristote – Ethique à Nicomaque

### **Préambule**

La présente charte a pour objectif de définir les règles et les bonnes pratiques à respecter lors de la rédaction d'une demande de musique personnalisée sur notre plateforme.

Nous sommes soumis au respect des lois françaises en vigueur, notamment la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) de 2004, qui encadre la modération des contenus en ligne. Notre Charte prend d'ores et déjà appui sur les futurs règlements européens intitulés Digital Services Act (DSA) et Digital Market Act (DMA), notamment en matière de transparence et de responsabilité des éditeurs et hébergeurs de contenus, afin de garantir à nos utilisateurs le respect de leurs droits les plus légitimes.

De plus, nous sommes conscients de l'importance de la liberté d'expression, droit fondamental, mais nous sommes également soucieux de garantir une expérience positive et sécurisée pour tous les utilisateurs de notre service, en respectant les valeurs de notre entreprise et les droits de chacun.

Nous sommes convaincus que la création d'art doit être responsable et respectueuse de chacun. Notre plateforme KREYPT MUSIC offre un service unique de production de musiques personnalisées sur commande, inscrites sur des NFT, pour répondre aux besoins individuels de nos clients. En tant que créateurs de contenu et coéditeurs, nous sommes liés aux messages contenus dans chaque commande, ainsi que les membres de notre équipe de compositeurs, arrangeurs et interprètes qui œuvrent sur chaque musique. La question de l'éthique est intrinsèque à la question de l'art et entretient avec ce dernier une relation ambiguë et difficile. Pour en savoir plus sur cet enjeu philosophique, nous vous invitons à lire le résumé de l'article de Jérôme Glicenstein, intitulé [Introduction: éthique et/ou esthétique ?](#) dans lequel vous trouverez un récapitulatif historique synthétique de cette problématique.

C'est pour toutes ces raisons que nous effectuons un processus de modération avant toute production afin de vérifier que chaque demande respecte notre charte de modération. En cas de non-respect du droit en vigueur, nous nous réservons le droit de refuser la commande et de rembourser partiellement la commande conformément à notre charte. Dans l'éventualité où la commande ne correspondrait pas à un contenu interdit par la loi mais serait contraire à l'éthique de KREYPT MUSIC, nous nous

engageons à rembourser intégralement la commande après annulation de cette dernière.

## CONTENU INTERDIT ET NON-REMBOURSÉ

Les demandes de musiques personnalisées sont soumises à un processus de modération pour garantir le respect de la présente charte et des lois françaises.

Toute commande comportant les contenus suivants est interdite et remboursée partiellement à hauteur de 50% du montant. La musique n'est pas produite et l'utilisateur est remboursé partiellement. Les 50% restants sont dévolus au fonctionnement du comité d'éthique et idéologique ainsi qu'en dédommagement de la réservation inutile du token.

Contenus interdits	Sources légales	Fondements
Messages manifestement illicites	Pratiques sexuelles interdites ; Appel au meurtre ; Incitation au terrorisme ; Négation de l'Holocauste.	Articles 222-23 et suivants du Code pénal ; Articles 227 et suivants du Code pénal ; Article 421 et suivants du Code pénal ; loi de 1881.
Infractions de presse	Injure ; Diffamation ; Provocation aux crimes et délits ; Provocation à la haine (sexisme, discrimination, homophobie, racisme...) ; Apologie des crimes et délits ; Diffusion de fausses nouvelles ;	Loi du 29 juillet 1881 (articles 22, 23, 24, 27 et suivants).
Atteintes au droit de la propriété intellectuelle	Atteintes au droit d'auteur ; contrefaçon ; reproduction, représentation ou diffusion sans autorisation ;	Articles L111 et suivants du CPI ; Articles L122 du CPI ; Article L335 du CPI ; Article L343 du CPI ; Article L521 du CPI ; Article L613 du CPI ; Article L716 di CPI ;
Atteintes à la vie privée	Protection de la vie privée ; Fixation, transmission et enregistrement de la vie privée, violation des correspondances ; violation du secret professionnel ; divulgation de secret professionnel ; détournement d'informations ; collecte frauduleuse de données.	Article 9 du Code civil ; Articles 226 et suivants du Code pénal.

La modération est menée par un comité éthique, composé de trois à quatre membres spécialistes des sujets relatifs à la culture, à l'art et au droit et présidé par Mathilde Moulin, présidente de KREYPT.

Si la demande ne rentre pas dans la catégorie des contenus interdits mais est jugée inappropriée par le comité, comme des contenus publicitaires ou militants, ce dernier peut refuser la commande. Dans ce cas, une étape de médiation est engagée avec l'utilisateur. Ce dernier peut proposer une nouvelle phrase. Dans l'éventualité où elle est jugée acceptable par le comité, la musique est produite. Si aucune nouvelle phrase n'est proposée ou si aucun accord n'est trouvé, un remboursement total est effectué sous 48 heures à compter de la réception par l'utilisateur de la notification de refus de demande de production de musique personnalisée ou de la décision de remboursement total.

L'utilisateur reconnaît expressément avoir été informé de manière claire et explicite afin de faire valoir ses droits légitimes et ainsi prendre les mesures nécessaires s'il le souhaite.

L'utilisateur demeure responsable du contenu qu'il renseigne dans le cadre de sa commande. Les utilisateurs ont la possibilité de contacter notre équipe de support pour faire appel de la décision de modération s'ils estiment qu'elle est injustifiée. En cas de litige persistant, les autorités compétentes peuvent être saisies pour faire valoir leurs droits.

## **PROCÉDURE DE RECOURS**

Lorsqu'un utilisateur estime qu'une décision de modération est injustifiée, il peut contacter notre équipe de support pour demander une révision de la décision. Le comité éthique et idéologique examinera alors à nouveau la demande et rendra une nouvelle décision fondée sur des principes d'éthique et de droit.

En cas de litige persistant, l'utilisateur a le droit de saisir les autorités compétentes pour faire valoir ses droits.

En tout état de cause, l'utilisateur demeure responsable du contenu qu'il renseigne dans le cadre de sa commande. KREYPT MUSIC se réserve le droit de supprimer le contenu à posteriori s'il ne respecte pas la présente charte ou les lois françaises en vigueur.

En résumé, cette charte de modération respecte le droit en vigueur en France en matière de modération des contenus en ligne, notamment la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) de 2004. Elle prévoit une procédure transparente et impartiale de modération, ainsi qu'une procédure de recours respectueuse du droit au procès équitable pour les utilisateurs.



<https://music.kreypt.art>